



Organe d'examen des politiques commerciales

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRAL À L'OEPC SUR
LES FAITS NOUVEAUX RELATIFS AU COMMERCE**

(DE MI-OCTOBRE 2021 À MI-MAI 2022)

Corrigendum

À la page 2, dans l'annexe 1, la mesure de l'Australie devrait se lire comme suit:

Australie	
30/03/2022: Réduction de 50% de la composante non <i>ad valorem</i> des droits de douane pour certains combustibles importés (en vigueur du 30 mars au 29 septembre 2022)	Avis des douanes australiennes n° 2022/17 du 31 mars 2022. Adresse consultée: https://www.abf.gov.au/help-and-support-website/CustomsNotices/2022-17.pdf